

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de Mme **Vander Steene, K.** aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles est renouvelée pour un terme de cinq ans prenant cours le 1er janvier 2006 (A.R. 5/07/05). La désignation de M. **Velge, J.** aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles est renouvelée pour un terme de cinq ans prenant cours le 28 décembre 2005 (A.R. 24/08/05)., Mme **Kinet, L.** juge de la jeunesse à Liège, est admise à la retraite à sa demande à partir du 31 décembre 2005 (A.R. 13/06/05). Mme **Ooghe, N.** est désignée aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles pour un terme d'un an prenant cours le 1er décembre 2005 (A.R. 16/11/05). M. **Lambert, Ph.** est déchargé, à sa demande, de ses fonctions de juge de la jeunesse à Marche-en-Famenne (A.R. 17/11/05). La désignation de Mme **De Paepe, H.** aux fonctions de juge de la jeunesse à Louvain est renouvelée pour un terme de deux ans prenant cours le 1er novembre 2005 et la désignation de M. **Favier, J.-P.** aux fonctions de juge de la jeunesse à Tournai est renouvelée pour un terme de cinq ans prenant cours le 1er

décembre 2005 (A.R. 25/10/05).

Nomination : CAAJ

Arlon: **Anne-Marie Biren** remplace **Bruno Art** (effective); **Maurice Buisseret** remplace **Bénédicte Florent** (suppléant); **Claudine Dupont** remplace **M. Schoentgen** (effective); **Didier Saussu** remplace **Claudine Dupont** (suppléant); **Francine Humbert** remplace **Georgette Delforge** (effective); **Fabienne Gerard** remplace **Francine Humbert** (suppléante).

Bruxelles: **Yves Kayaert** remplace **Adélaïde Lamy** (effectif); **Philippon Toussaint** remplace **Géraldine Cloes** (suppléant).

Dinant: **Pascal Vancraeynest** remplace **Pascal Henry** (effectif); **Guy Vancraeynest** remplace **Pascal Vancraeynest** (suppléant); **Sabrina Ciarmoli** remplace **Dominique Adam** (effective); **Caroline Cretelle** remplace **Gabrielle Gehlen** (suppléante).

Huy: **Hervé Colette** remplace **Dominique Brugmans** (effectif); **Mary Lacroix** remplace **Philippe Lhomme** (suppléante); **Claude Gaillard** remplace **René Moxhet** (effective);

Chantal Boulanger Elen membre suppléante est démissionnaire; **Véronique Detaille** est nommée membre effective et M. **Michel Evans** est nommé membre suppléant; **Michèle Quinet** remplace **Fabienne Rogister** (suppléante); **Christine Marissiaux** remplace **Myriam Badot** (effective); **Jean-François Bohet** remplace **Francine Marichal** (suppléant); **Benoît Dadoumont** est nommé membre effectif et **Francine Werpin** est nommée membre suppléante.

Marche-en-Famenne: **Myriam Michiels** remplace **Vincent Herman** (suppléante); **Claude Bitaine** est nommée présidente en remplacement de **Michel Bonjean**; **Véronique Burnotte** est nommée vice-présidente en remplacement de **Claude Bitaine**.

Mons: **Francine Bauduin** remplace **Annie Abrassart** (effective); **Jean-Christophe Borremans** (suppléant) est démissionnaire; **Claire Dieu** remplace **Joseph Licata** (suppléante); **Maria Morelli** remplace **Delphine Cornet** (suppléante); **Lisiane Steenweghen** remplace **Alain Gueritte** (effective); **Michel Haurez** remplace **Lisiane**

Steenweghen (suppléant); **Yves Ferdin** est nommé vice-président en remplacement de **Rose-Marie Bavay**.

Nivelles: **Jean-Yves Vanthournhout** (suppléant) est démissionnaire; **Jean-Paul Lejeune** remplace **Pierre Vendy** (effectif) **Véronique**; **Putseys** remplace **Concetta Ciuro** (suppléante).

Tournai: **Daniel Delhay** remplace **Philippe Bryon** (suppléant); **Cédric Vanryckegem** remplace **Grégory Courtois** (effectif); **Geoffrey Delhonte** remplace **Yasmine Cailier** (suppléant); **Rémy Van Genechten**, remplace M. **Vanthournhout** (suppléant); **Philippe Bryon** remplace **Mélanie Arcy** (effectif); **Audrey Steinier** remplace **Monique Van Haelmeersch** (suppléante).

Verviers: **Jean-Marc Joslet** remplace **Jean-Marc Sacre** (effectif); **Christine Hauglustaine** remplace **Mme Lehance** (effective); **Evelyne Thomas** remplace **Christine Hauglustaine** (suppléante); **Jean-Michel Lex** est nommé président en remplacement **Jean-Marc Sacre**.

(AGCF 6/10/05, M.B. 9/11/05; vig. : 6/10/05)

Commission nationale des droits de l'enfant

Le Parlement de la Région wallonne est le premier des parlements à approuver l'Accord de coopération portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant (Décret de la RW du 17 novembre 2005, publié bizarrement deux fois, les 5 et 6/12/05). Comme il n'entrera en vigueur qu'une fois approuvé par tous les partenaires à cet accord, on n'attend plus que l'approbation de : l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française.

Quand certains ...

Comme chaque année à la même saison, diverses associations rappellent que c'est pas très sympa de parquer des enfants dans des baraquements le long des pistes de l'aéroport national. Fait nouveau, le Bureau du Benelux du Haut Commissariat pour les Réfugiés est sorti de sa réserve habituelle pour exprimer sa «grande préoccupation» quant à cette pratique et surtout l'augmentation du nombre d'enfants ainsi détenus. Il est vrai qu'on est passé d'une moyenne mensuelle de vingt à plus de soixante en quelques mois, le mouvement ne pouvant d'ailleurs que s'accroître puisqu'on annonce la création de nouvelles ailes pour les familles.

...enferment, d'autres...

Le Ministre de l'Intérieur a, comme il se doit également, estimé qu'il ne pouvait rien faire d'autre. Il est vrai qu'il demande à l'Office de faire du nombre

dans les expulsions et que c'est plus facile d'expulser des familles, si possible très nombreuses, que des personnes isolées qui peuvent d'ailleurs plus facilement s'opposer à ces déportations.

...libèrent

De temps en temps, un petit réconfort arrive en provenance des tribunaux. La Chambre des mises en accusation de Gand déduit des éléments concernant le séjour que la famille est dans les faits, depuis son arrivée (1998), tolérée («sans être embêtée») sur le territoire belge (ils avaient introduit plusieurs demandes de régularisation). La privation de liberté est disproportionnée par rapport au but poursuivi par le Ministre de l'intérieur (refus de laisser cette famille séjourner plus longtemps sur le territoire). Voir rubrique jurisprudence, ch. mises en accusation de Gand, 11 janvier 2005.

La Chambre des mises de Bruxelles (ch. flamande), elle aussi, décide de libérer un enfant (ici, non-accompagné) en considérant qu'il existe des alternatives à la détention (décision du 6 octobre 2005, consultable sur www.sdj.be).

L'aide à la jeunesse : des miettes ?

Catherine Fonck n'est pas contente d'entendre que certains services qualifient de miettes les augmentations de budget qu'elle a obtenu en Gouvernement pour le secteur de l'aide à la jeunesse (alors qu'elle affirme de son côté avoir décroché une augmentation de 11%). Alors, miettes ou pas ? En la matière, comme en d'autres, tout est relatif. Bon, si on compare ça à l'effort budgétaire demandé à la Région Wallonne pour l'argent de poche de Bernie, il faudrait plutôt parler de particules microscopiques.

On pourrait aussi comparer ça avec l'argent nécessaire pour le transport des mineurs placés à Everberg : 175.837 euros l'année dernière. Là, on ne peut plus parler de miettes pour l'AAJ !

On appelle ça du journalisme

À propos de ces jeunes placés dans le centre fédéral fermé, un 'journal' les qualifie de «voyous», «délinquants sans scrupule», qui «ont droit un à traitement sur mesure : une jolie Mercedes». Présentés comme ça, il y a effectivement peu de chance que le grand public comprenne que les pouvoirs publics leur accordent la moindre attention. Il n'y a pas à dire, il faudrait réhabiliter les bagnes et maisons de correction d'antan, on n'y allait pas en Mercedes.

La migration...

Dans son rapport, «*Perspectives économiques mondiales 2006*», la Banque mondiale note que les envois de fonds des travailleurs migrants issus de pays en développement (167 milliards de dollars) représentent chaque année plus double du montant total de l'aide au développement (232 milliards). Dans plusieurs pays, notamment africains, la relation est prouvée entre les envois de fonds et le recul sensible de la pauvreté.

...peut réduire...

Il existe une relation entre les envois de fonds et le recul sensible de la pauvreté dans plusieurs pays à faibles revenus, parmi lesquels l'Ouganda (11%), le Bangladesh (6%) et le Ghana (5%). Ces transferts de devises aident les ménages dans les pays en développement à maintenir leur niveau de consommation en cas de choc économique ou d'autres difficultés et sont également associés à un accroisse-

ment des dépenses des ménages dans l'éducation et la santé, ainsi qu'à la création d'entreprises.

...la pauvreté en Afrique

«*Le rôle des migrants dans la promotion de la croissance économique, du développement et de la lutte contre la pauvreté devrait être reconnu et renforcé*», a indiqué le directeur du groupe «*Perspectives de développement*» de la Banque mondiale, Uri Dadush. Les économistes de l'institution financière mondiale recommandent, à cet effet, de réduire les coûts de transfert et d'élargir l'accès des migrants pauvres aux services financiers du secteur moderne pour envoyer et recevoir des fonds. C'est la Banque mondiale qui le dit ! Et qui développe dans son rapport de nombreuses autres idées pour favoriser ce mécanisme telles que : la conclusion d'accords bilatéraux de "migration temporaire", encourager le développement des réseaux bancaires, fournir aux migrants des pièces d'identité reconnues et faciliter la participation des institutions de microfinance et des coopératives de crédit au marché des envois de fonds,...

The wall

Les frontières militarisées d'Europe et des États-Unis tuent dix fois plus en dix ans que le mur de Berlin entre 1961 et 1989. Ceci devrait faire réfléchir à tous ceux que la construction de murs tenteraient et ils sont nombreux en Israël (c'est déjà une réalité tangible), Espagne, États-Unis (où on recense 3600 cadavres ces dix dernières années dans les zones désertiques qui bordent la frontière), ... (Le Monde du 15/11/05).